

# ARRETE MUNICIPAL n° 2025.131

**Objet :**  
**Mise en place d'un panneau stop**  
**Route de sales**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles L.111-1, L.131-1, L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.110-1, R.110-2, 411-5, R.411-7, R.411-8, R.411-25, R.415-6
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-intersections et régime de priorité- approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,
- ◆ Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour formé par la route de la côte et l'impasse de la côte

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Au carrefour formé par la route de sales et la route du stade, la circulation est réglementée comme suit :

Les usagers circulant sur la route de sales, devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux usagers qui circulent sur la route du stade, considérée comme voie prioritaire.

### **Article 2 :**

La signalisation sera assurée par la pose d'un panneau réglementaire de type AB4 par les services techniques de la commune ainsi que par un marquage au sol.

Un miroir « routier » sera également mis en place pour la sécurisation du carrefour.

Les dispositions prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue.

### **Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur le Préfet de la Haute Savoie,
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 14.08.2025

Le Maire  
Michel BEAL

Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

